



CHARTRE FORESTIÈRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU GATINAIS FRANÇAIS

LA CHARTE FORESTIÈRE DE TERRITOIRE

2010-2023

**Cabinet
Wertheimer
*Environnement***

49, rue des Poissonniers 75018 Paris
tél 01 42 52 88 04 Fax 01 42 23 96 64

Sommaire

<u>1. <i>preambule</i>.....</u>	<u>1</u>
<u>2. <i>Éléments de diagnostic et d'analyse initiaux</i>.....</u>	<u>3</u>
<u>2.1 LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX SUR LES ESPACES FORESTIERS DU GATINAIS FRANÇAIS.....</u>	<u>3</u>
2.1.1 Des espaces forestiers diversifiés composante essentiels du Grand paysage du Gâtinais français.....	3
2.1.2 Les espaces forestiers : base d'une activité économique locale.....	3
2.1.3 Les espaces forestiers : support de la biodiversité.....	4
2.1.4 Les espaces forestiers : porteurs de fonctions sociales et culturelles.....	5
<u>2.2 LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES DÉMARCHES EN COURS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE.....</u>	<u>5</u>
<u>3. <i>La Charte et son programme d'actions thématiques</i>.....</u>	<u>6</u>

1. PREAMBULE

La Loi d'Orientation Forestière de juillet 2001 a introduit une innovation à la politique forestière en prévoyant des Chartes Forestières de Territoire (CFT).

L'objectif des CFT est d'intervenir dans un territoire donné sur les objectifs de gestion durable de la forêt en association avec l'ensemble des partenaires concernés.

L'importance de maintenir des espaces forestiers de qualité du fait de leur pluri-fonctionnalité, est un élément essentiel du développement durable. La démarche de la Charte Forestière de Territoire du Gâtinais français constitue l'occasion de resserrer les liens entre préoccupations environnementales et dimensions socio-économiques du territoire.

La présente Charte forestière a été l'occasion de recueillir les attentes et les besoins de l'ensemble des parties prenantes.

La Charte est inscrite au cœur d'enjeux croisés avec :

- l'objectif du renforcement d'une filière forêt bois avec des objectifs de production de bois d'œuvre, de bois de chauffage et de bois d'énergie, en lien les professionnels du territoire (propriétaires forestiers, exploitants forestiers, scieurs, etc...),
- la préservation de la biodiversité forestière et l'assurance de créer les conditions d'une protection optimale grâce à des modalités de gestion des peuplements, adaptées et des itinéraires sylvicoles, intégrant la biodiversité,
- la sensibilisation du grand public et des scolaires, via des opérations d'information et de formation,
- le développement de prestations de qualité pour les différentes catégories d'utilisateurs en quête de loisirs, de détente, sur les espaces naturels et forestiers du Parc naturel régional en concertation avec les communes membres ou associées du Parc. Ceci dans la perspective de conforter le Parc en tant que véritable « Destination » des franciliens et du grand public en général.

Les choix de la sylviculture d'aujourd'hui auront une incidence majeure pour l'avenir. L'adhésion des propriétaires forestiers aux orientations d'actions de la Charte en matière de gestion forestière est essentielle pour pérenniser une ressource, qui répond aussi bien à des objectifs économiques qu'à une demande sociale en termes de paysage et de nature.

Les signataires et les partenaires de la Charte reconnaissent ainsi les principes de gestion forestière durable respectueuse de la biodiversité, applicable au Parc naturel régional du Gâtinais français et s'engagent à mettre en œuvre leurs actions en cohérence avec les principes suivants en matière de conduite de gestion forestière :

- former les propriétaires forestiers à la gestion durable des forêts. Les encourager à adopter une démarche d'éco-certification forestière et à effectuer des travaux d'amélioration des peuplements et à mobiliser durablement la ressource bois,

- adapter les essences aux stations en s'appuyant sur une analyse détaillée du milieu en intégrant les évolutions des connaissances sur les changements climatiques et la biodiversité locale,
- préserver les feuillus : examiner les possibilités d'amélioration avant toute transformation,
- éradiquer ou faire régresser les plantes susceptibles d'être invasives,
- identifier les enjeux paysagers liés à la gestion forestière et gérer les lisières comme des zones de transition en termes de diversité et de forme, dans le respect des recommandations qui seront mises en œuvre en matière de biodiversité des lisières.
- respecter et préserver la qualité des milieux naturels, l'accessibilité aux cours d'eau et à leurs abords, les zones humides, les zones de bois mort,
- identifier et prendre les précautions nécessaires à la préservation des habitats et des espèces remarquables dans les milieux forestiers.

Par ailleurs, la valorisation des espaces boisés du Parc naturel régional du Gâtinais français repose aussi sur le maintien et le renforcement du tissu des entreprises artisanales locales (exploitants, scieurs,..) pour lesquelles l'accompagnement des chefs d'entreprise est fondamental si l'on souhaite maintenir une filière locale de transformation des bois.

Les divers développements de la filière forestière s'intègrent également aux objectifs européens du Plan Climat avec en particulier, pour la France, un objectif de 20 % d'énergies renouvelables en 2020. Dans cette perspective, la Région Île-de-France a retenu deux orientations majeures : la géothermie et le bois énergie.

Le Parc naturel régional du Gâtinais français pourra s'inscrire dans cette démarche globale de valorisation de ses rémanents forestiers, de ses bois d'éclaircie et aussi d'optimisation de la valorisation des bois issus d'élagages.

Ainsi la fourniture de bois énergie est de nature à concilier les intérêts :

- des fournisseurs potentiels de la ressource forestière (propriétaires forestiers, élagueurs, ...) en coordination avec les gestionnaires de cette ressource (coopératives forestières, gérants forestiers, experts forestiers, gestionnaires de plates-formes et de dépôts de bois..),
- des collectivités locales à la recherche d'une fourniture de biomasse et de bois énergie pour le chauffage collectif qu'elle soit locale, bon marché, moins émettrice de gaz à effet de serre et pérenne.

2. ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC ET D'ANALYSE INITIAUX

2.1 LES ÉLÉMENTS GÉNÉRAUX SUR LES ESPACES FORESTIERS DU GATINAIS FRANÇAIS

2.1.1 Des espaces forestiers diversifiés composante essentiels du Grand paysage du Gâtinais français

Les espaces forestiers couvrent actuellement 23 500 ha répartis sur l'ensemble du territoire. La forêt du Gâtinais français est essentiellement privée avec 17 600 ha soit 81 % des surfaces. Le reste des surfaces est détenu par les collectivités (2 %) et par l'État (17 %). La forêt du Gâtinais français, à l'image de l'Île de France, se caractérise par une multitude de très petites propriétés constituant un véritable puzzle foncier (plus de 18 000 propriétés). Ainsi, 97 % des propriétaires détiennent 44 % des petites et très petites surfaces, c'est-à-dire moins de 4 ha, parfois en plusieurs parcelles. Il s'agit là d'un obstacle important au développement d'une gestion forestière raisonnée. À l'opposé, on note la présence d'une dizaine de très grandes propriétés plus particulièrement localisées le long de la vallée de l'Essonne dont la taille s'étend de 100 jusqu'à 300 ha. Les propriétés de taille moyenne à significative (4 à 25 ha et 25 ha à 100 ha) représentent 3 % des propriétaires et 47 % des surfaces.

Le nombre de plans simples de gestion s'élève à 33 sur le territoire du Parc, cela concerne 75 % des surfaces de plus de 25 ha.

La structure forestière sur le Gâtinais français est essentiellement composée de feuillus avec 73 % du total. Elle représente un volume sur pied de 3 285 000 m³ et une production annuelle brute de 122 000 m³/an.

La typologie dominante est celle du « mélange moyen de futaie de feuillus et de taillis » avec plus de 10 000 ha soit 49 % des surfaces, suivie par la « futaie de pins » avec 13 % et le mélange de « futaie de conifères et de taillis » à 10 % du total des surfaces boisées de production.

Au sein de la famille des feuillus, le chêne rouvre, pédonculé ou pubescent représente l'essence dominante avec 52 % des surfaces. Le frêne (5 %) et le châtaignier (4 %) sont également représentés. Les pins sylvestres (23 %) et maritimes (2 %) représentent la majorité des conifères présents sur le territoire.

2.1.2 Les espaces forestiers : base d'une activité économique locale

Le Parc compte quelques entreprises de première et deuxième transformation du bois, de petite taille, mais diversifiées. Des exploitants forestiers-négociants de bois d'industrie et de bois bûche, une scierie mobile et une entreprise pluri activités (exploitation forestière-négoce- scierie- menuiserie) est implantée sur l'une des communes correspondant au périmètre d'extension du Parc.

Cependant, si le nombre d'opérateurs implantés sur le territoire ou bien en limite du territoire du Parc est limité, le nombre d'entreprises susceptibles d'intervenir sur le Gâtinais français est élevé du fait de la présence de nombreux exploitants forestiers périphériques à l'Île de France et dans le Loiret.

Ainsi, le dynamisme et le nombre de scieries notamment au sud du secteur d'étude, constituent une offre de services capable de répondre à la montée en puissance et à la diversification possible de bois d'industrie vers davantage de bois d'œuvre, et de répondre à l'offre en bois des propriétaires forestiers du Gâtinais français.

En ce qui concerne les volumes et qualités de bois produits sur le territoire du Parc on observe deux grandes tendances :

- Les volumes sont en augmentation et la récolte en stagnation. Chaque année le stock de bois sur pied augmente.
- Ensuite, l'évolution des volumes de bois récoltés entre les deux inventaires de l'IFN (1994 – 2004) montre tout d'abord une très faible proportion de bois de qualité 1. Cela s'explique par l'hétérogénéité du potentiel sylvicole du Gâtinais français en général, mais également par le très fort morcellement forestier qui pénalise les secteurs géographiques qui présentent des potentialités plus élevées.

Ainsi, les bois de qualité 2 et 3 représentent respectivement 1,6 et 1,5 millions de m³, sur un total de près de 3,3 millions de m³ de bois sur pied.

On note cependant entre les deux recensements une augmentation significative des bois de qualité 2 par rapport au bois de qualité 3. Le volume sur pied de bois de qualité 1 (55 000 m³) est resté stable.

2.1.3 Les espaces forestiers : support de la biodiversité

Dans le cadre de l'approche globale sur la biodiversité promue par le Grenelle de l'environnement, et plus particulièrement dans le cadre de la réflexion sur la trame verte et bleue, une réflexion devra être conduite :

- à l'échelle des différents massifs de la région Île-de-France de manière à préserver les interconnexions entre ces massifs,
- [une approche itérative devra aussi être développée] pour préserver et promouvoir les corridors écologiques à l'échelle du territoire mais aussi entre les villages, entre les espaces agricoles et les espaces forestiers, entre les espaces urbains et les lisières forestières.

Il faut souligner que les milieux naturels que constituent les espaces forestiers présentent une très grande richesse tant sur le plan faunistique que floristique, et que, sur l'ensemble des 202 espèces protégées de la région Île-de-France, le territoire du Parc en accueille 83 soit plus de 50 % des espèces protégées observées.

En effet, la diversité des milieux crée des sous-ensembles pédo-climatiques différents qui permettent d'accueillir de nombreuses espèces patrimoniales et notamment des espèces thermophiles voire méditerranéennes.

Pour conserver cette biodiversité il faut que les différentes espèces animales et végétales présentes puissent diffuser, recevoir, et transmettre des individus pour maintenir et développer leur diversité génétique ; ce qui implique la nécessité de garder une perméabilité maximale des territoires de nature à favoriser les échanges entre des réservoirs de biodiversité.

En matière de niveaux de protection d'ores et déjà instaurés, les espaces forestiers du Gâtinais français sont concernés par un très grand nombre de zonages naturels en particulier :

- les inventaires à caractère scientifique,
- les zones de protection (réserves, arrêtés de biotope, et zone Natura 2000),
- les zones particulières : MAB, forêts de protection,
- les espaces boisés classés,
- les sites inscrits et classés,
- les espaces naturels sensibles.

2.1.4 Les espaces forestiers : porteurs de fonctions sociales et culturelles

Les espaces forestiers constituent la trame du grand paysage, en coiffant la plupart des reliefs et en soulignant la dynamique des vallonnements. À ce titre, la forêt contribue à la qualité de l'image du Gâtinais français : « le pays des mille clairières ».

C'est, entre autres, pour la beauté des paysages et la qualité des vues, ainsi que pour le caractère pittoresque de certaines de ses forêts publiques que les espaces forestiers du territoire peuvent être considérés comme fréquentés voire très fortement fréquentés par le grand public et différentes catégories d'utilisateurs sportifs. Il s'agit bien sûr du massif des Trois Pignons, sur les communes de Milly la Forêt, Le Vaudoué et, Noisy sur Ecole, mais également de multiples espaces forestiers du territoire qui sont également sollicités par le grand public à des fins de loisirs et de détente : randonnée pédestre ou bien équestre, sites de varappe, etc.

Par ailleurs, le Parc s'est associé à l'ONF pour mettre en valeur des vestiges et la dimension historique et archéologique de certains espaces forestiers, ce qui permet d'apprécier l'évolution de la forêt à travers les âges.

2.2 LES POLITIQUES PUBLIQUES ET LES DÉMARCHES EN COURS À L'ÉCHELLE DU TERRITOIRE

Les politiques publiques

Les Orientations Régionales Forestières (ORF) pour l'Île-de-France, approuvées en 2000, traduisent la politique forestière de l'État en Île-de-France. Ces Orientations Régionales Forestières ont été déclinées pour les forêts privées en Schéma Régional de Gestion Sylvicole (SRGS) approuvé en 2006. Les forêts domaniales disposent de leur Directive Régional d'Aménagement et de leurs documents de gestion par massifs.

Les initiatives récentes impulsées par la concertation préalable à la Charte forestière de territoire

Il faut souligner les principales initiatives récentes de nature à impulser une nouvelle dynamique de concertation interprofessionnelle :

- à l'échelle régionale, la création récente d'une structure francilienne interprofessionnelle de concertation et d'échanges : Francil bois,

- au niveau local, l'implication du Centre Régional de la Propriété Forestière (CRPF) ainsi que de l'ONF,
- l'existence d'une organisation syndicale des exploitants forestiers et d'un réseau d'opérateurs,
- le savoir-faire pluri-disciplinaire des entreprises locales, malgré leur petite taille,
- l'implication des communes du Parc à différents niveaux, ainsi que leurs projets de création de chaufferies bois,
- la très bonne coopération des associations locales de défense de l'environnement (association de l'Union des Amis du Parc),
- enfin, la dynamique de réunions et de concertation impulsée à travers les réunions thématiques d'information du CRPF et les réunions d'animation de la Charte,

sont autant d'éléments qui traduisent l'engagement des différents partenaires et qui seront porteurs de la réussite de ce projet.

Par ailleurs cette Charte forestière s'inscrit dans la perspective d'un partenariat technique et financier avec: Europe, État, conseil régional d'Île-de-France, conseil général de l'Essonne, conseil général de Seine-et-Marne,...

Enfin, les communes du Parc sont et demeureront les points d'ancrage déterminant de l'action politique du Parc, tout au long de la vie de la présente Charte forestière. Les communes ont affirmé leur engagement dans cette démarche.

3. LA CHARTE ET SON PROGRAMME D'ACTIONS THÉMATIQUES

Les espaces forestiers du Gâtinais français constituent une grande richesse pour le territoire tant sur le plan économique que sur le plan environnemental et paysager.

La forêt est au cœur de la multi fonctionnalité, afin de satisfaire les demandes environnementales et sociales tout en contribuant à des fonctions locales de récolte, de transformation et de valorisation des produits forestiers.

La Charte forestière de territoire du Parc naturel régional du Gâtinais français se décline en un programme d'action thématique.

Premier thème : Regrouper le foncier forestier pour atteindre des tailles d'exploitation viables et « apporter » du bois à la filière bois.

Il s'agit de développer les activités d'exploitation et de récolte dans le cadre d'une gestion raisonnée sur le long terme de la ressource forestière. Cela passe par des travaux d'amélioration des peuplements forestiers réalisés en commun. Il s'agit aussi d'améliorer les conditions de mobilisation et de transport de bois, de valoriser les bois locaux en accompagnant les opérateurs locaux. Il faut pour cela accompagner la filière aval, c'est-à-dire les entreprises locales de première et deuxième transformation du bois pour faciliter leur modernisation et la transmission des savoirs.

Ce programme d'augmentation de la taille du parcellaire s'effectuera dans un premier temps sur deux secteurs tests. Ce programme sera accompagné par une promotion des

échanges amiables et par la **mise en place d'une bourse d'échange achats /ventes** sur l'ensemble du territoire du Parc.

Second thème : Promouvoir l'émergence d'une filière bois énergie locale.

Il s'agit de générer une dynamique d'essor de la filière bois en général, la mise sur pied d'une véritable filière bois énergie.

Il s'agit de répondre à la demande des projets de chaufferies bois des collectivités locales et autres structures publiques. Cela nécessite de poser les bases d'une structure d'approvisionnement viable et pérenne de nature à rassurer les futurs utilisateurs. On recommande pour cela de fédérer les opérateurs existants. L'offre en bois existe, tant du point de vue de la quantité que de la qualité, essentiellement sous forme de résidus d'élagages ou bien d'éclaircies. Elle couvre deux fois la demande actuelle. Il faut cependant l'organiser et la structurer via la constitution d'un collège de fournisseurs.

Il faut également chiffrer le coût d'approvisionnement de cette filière bois énergie par la réalisation d'une étude de faisabilité d'approvisionnement et d'un réseau de plates-formes.

Il faudra enfin accompagner les collectivités locales et répondre à leurs questions techniques et administratives, au fur et à mesure de l'émergence de leurs projets.

Troisième thème : En ce qui concerne la dimension « Forêt et Tourisme Vert »; il s'agira de poser les bases de conventions et de partenariats pour l'accueil du public en forêt.

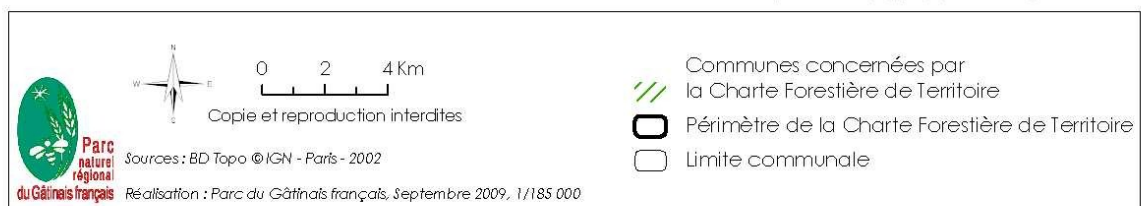
L'objectif sera de faciliter la mise au point de conventions-cadres pour des opérations définies telles que l'aménagement d'une forêt communale, de l'autorisation de passage sur des chemins en forêts privées, sur la base du volontariat. Il s'agit là d'intégrer la demande de nature et de tourisme vert du grand public et des différentes catégories d'utilisateurs ainsi que l'offre proposée par les collectivités locales de manière à coordonner cette offre de service avec l'objectif de développer la dimension d'accueil du Parc.

Quatrième thème : Préserver la biodiversité et promouvoir des actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement auprès du grand public et des scolaires. Cela nécessitera la constitution d'un groupe de travail, qui pourra travailler en partenariat avec un comité de suivi, et établira un programme d'actions. Par ailleurs, la biodiversité au coeur des massifs et sur les lisières devra faire l'objet d'une attention particulière et d'une communication renforcée auprès des propriétaires forestiers. La promotion et l'encouragement de l'adhésion à des documents de gestion qui comporteront une « annexe verte » ; la formation et l'information de ces propriétaires constituent un axe fort, à la fois sur la valorisation de la ressource forestière et sur la prise en compte de la biodiversité dans les modalités de gestion forestière.

Cette information technique pourra s'appuyer sur des expérimentations scientifiques, via la mise en place de « placettes forestières pilotes de l'Indice de Biodiversité Potentielle, ainsi que la mise au point de différents types de modalités de gestion des lisières. Enfin un programme de résorption des plantes invasives doit faire l'objet d'un suivi géographique et technique à l'échelle du Parc.

La biodiversité est forcément une action croisée avec d'autres thématiques dont l'urbanisme, et on réaffirmera la préservation de l'intégrité des massifs pour éviter leur mitage. Ce travail pourra être réalisé en concertation avec le comité de suivi de la charte forestière et le comité scientifique du Parc.

Carte de périmètre de la charte forestière de territoire



Page des signatures

Jean-Jacques Boussaingault

Président du syndicat mixte d'aménagement et de gestion du **Parc naturel régional du Gâtinais français.**

Le.....